Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-212801401-20261019-D78-10-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/10/2026

ÉPERNON
www.ville-epernon.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2026

DATE DE CONVOCATION : 09/10/2026	L'an deux mille vingt-six, le vendredi 19 octobre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 22/10/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	**EN EXERCICE**	**PRESENTS**	**POUVOIRS**	**VOTANTS**	**ABSENTS**
	29	25	4	29	0
LB **N° 2026/78**	**REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET DE LA JEUNESSE**				

Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLÉ-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Ozan ERGIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIERES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Dominique BROSSIER, Cendrine CHEGUI, Sébastien BAUDOIN, Alexandra DUFAU, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Robert STECK, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Dalila DOROL, Dominique BONNET, Stéphane LEMOINE, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Anne-Marie LEBRETON.

Représentés :

- Marie-France CAUSSIN, pouvoir à Hélène CAILLÉ-CAYZAC
- Sandrine CLOTEAUX, pouvoir à Catia RIBEIRO-KUNTZ
- Abdoul THIAM, pouvoir à Julien RICHER
- Manon CROIZET, pouvoir à Dominique CROIZET

Secrétaire de séance : Sébastien BAUDOIN

Le conseil municipal,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026/16 du conseil municipal du 14 avril 2026 constituant la commission des affaires scolaires et de la jeunesse et désignant les membres de ladite commission, dont Madame Béatrice BONVIN-GALLAS ;

Vu la démission de Madame Béatrice BONVIN-GALLAS de son mandat de conseillère municipale effective au le 29 septembre 2026 ;

Considérant que la démission de Madame Béatrice BONVIN-GALLAS entraîne la cessation de ses fonctions au sein de la commission des affaires scolaires et de la jeunesse ;

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement ;

Après appel à candidatures, le conseil municipal procède à la désignation à l'unanimité d'un nouveau membre de la commission des affaires scolaires et de la jeunesse.

Est désigné(e) membre de la commission des affaires scolaires et de la jeunesse :

Madame Dalila DOROL

La composition de la commission est ainsi modifiée en conséquence.

Fait et délibéré à Épernon,
le 19 octobre 2026

Secrétaire de séance
Sébastien BAUDOIN

Le maire,
Loïc BOUR

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.